



Les caractères gras noir soulignées sont les nouveautés 2018 2019

Il est confirmé que le CNB ( Challenge Nordique de Bretagne ) 2018 - 2019 garde comme secteur géographique les 4 départements bretons et les 3 départements limitrophes afin de continuer de développer la Marche Nordique en compétition. Il ne change pas de nom, et continuera à s'appeler : C N Bretagne.

Seuls les clubs, organisateurs ou manifestations implantés sur le territoire breton et ses 3 départements limitrophes, (aujourd'hui 22, 29, 35, 56, plus 44, 50 et 53 ), dument accrédités par le bureau du C N B serviront de base à ce Challenge Nordique de BRETAGNE 2018 2019.

CHAQUE ORGANISATEUR a le droit de clôturer ses inscriptions avant la date butoir annoncée, le CNB, n'est en aucun moment responsable et ne modifiera pas les points de participation annoncés en amont, à vous les marcheurs de surveiller les informations donnés par les clubs et notamment la liste des inscrits qui arrivent au chiffre maximum, comme l'ultra marin ou la vaillante de Saint Brieux, l'année passée.

Ce challenge a pour but :

- De développer le nombre de licenciés et de compétiteurs dans le Grand Ouest.
- De structurer la pratique de la marche nordique en compétition.

- De promouvoir la compétition de marche nordique à travers les clubs du grand Ouest
- De favoriser l'organisation et le développement des compétitions de marche nordique dans le Grand Ouest
- De mettre en place des challenges départementaux, à l'image du Challenge Nordik 29 ou du Challenge SHOBI 35.
- De préserver les compétiteurs en limitant les épreuves servant de base au Challenge Nordique de BRETAGNE.
- D'augmenter les échanges entre le comité directeur du CNB et les marcheurs compétitions, classés ou pas ( récupération des E.mails, pour échanger, informer,...)

Le CNB est organisé autour d'un comité élargi d'une dizaine de personnes, dont un bureau plus restreint de 3 personnes, plus un responsable par département, et le responsable du site internet ou de la communication.

La [page Facebook du Challenge Nordique de Bretagne](#) ou [www.facebook.com/mnchrono](http://www.facebook.com/mnchrono) et le site du CNB [www.marche-nordique-bretagne.com](http://www.marche-nordique-bretagne.com) s'engagent à en faire la publicité en amont et aval de ce CNB, et de ses résultats.

Le Challenge Nordique de Bretagne est ouvert à tous, licenciés ou pas, bretons ou pas.

Le CNB n'a aucune légitimité officielle, et est issu d'une démarche personnelle de certains organisateurs.

Les seules obligations des clubs participants au CNB sont :

- d'être validée par le C N B en temps et en heure, soit au minimum 1 mois avant l'épreuve.

- d'organiser une Marche Nordique Chronométrée, ( MNC ), avec un classement propre à cette catégorie ; c'est à dire que l'épreuve peut être ouverte à tous : coureurs, marcheurs, randonneurs, mais il faut qu'il y ait un classement distinct "marche nordique" entre ces différentes catégories. L'idéal étant de faire un départ séparé et réel des autres catégories.

**Ceci est un point très important : le classement de l'épreuve, la feuille de résultat, le podium doivent être impérativement réserver aux Marcheurs Nordiques munis d'un certificat médical être validé CNB.**

- de considérer les marcheurs nordiques en compétition, comme n'importe quelles autres catégories ou courses avec un prix d'inscription équivalent et une remise des prix ( des lots et des coupes ) égale à celles des autres catégories en compétition, ce même jour, avec les 3 premiers scratch H ou F, et si l'organisateur le met en place, un lot souvenir pour tous de même valeur.
- de faire la publicité de ce dit Challenge, par l'intermédiaire des pages types IKINOA, KLIKEGO, ou site internet du site organisateur, ou page Facebook, ou « flyers » et dépliants, aux briefings et lors de la remise des prix ....., afin d'encourager les participants à se déplacer sur les autres manifestations.
- de communiquer les résultats au CNB, ou de le mettre sur internet pour récupération (ce qui sous entend que la manifestation ne peut pas être considérée comme confidentielle).

Seules seront prises en compte les épreuves de marche nordique chronométrée qui ont lieu dans 1 des 7 départements du Grand Ouest, répertoriées et acceptées par le CNB.

On ne validera les nouvelles épreuves que celles qui en auront fait la demande par le site Marche nordique Bretagne.

## **Nouveau barème des points.**

Cette nouvelle année CNB 2018/2019 fera 12 mois, donc **seront pris en compte les 12 meilleures épreuves de chacun des marcheurs participants.**

En cas d'égalité de points à la fin de la saison la 13ème meilleure MNC départagera les marcheurs.

Les points seront attribués en fonction du nombre de kms ou/et de l'importance de la compétition.

**Ce règlement rentrera en vigueur dès sa parution sur le site et sur la page facebook « CNB », et sera valable, jusqu'à la nouvelle parution de l'édition 2019/2020**

**Les épreuves qui ont déjà eu lieu en ce début de saison, seront calculés par rapport au règlement de l'année dernière.**

Cela a pour but de favoriser les plus longues épreuves, et compte tenu que les meilleurs risquent de choisir les épreuves à fort coefficient, les épreuves plus courtes vont favoriser les nouveaux venus ou les marcheurs moins rapides.

50 points : distances supérieures à 27 km ainsi que les épreuves avec plus de 200 classés à l'arrivée comme le marathon vert de Rennes et Cancale, ainsi que l'ultra marin de Vannes

45 pts : Toutes distances de 20 à 26.9 km plus 4 épreuves **«élites»** choisies par départements sur les 4 départements bretons

40 pts : Toutes distances de 14 à 19.9 km

35 pts : Toutes distances de 11 km à 13.9 km

30 pts : Toutes distances inférieures à 11 km

Toutes les épreuves auront leur points affichés sur leur page dédiés sur le site [www.marche-nordique-bretagne.com](http://www.marche-nordique-bretagne.com)

**Toute épreuve qui aura prévenu au moins un mois avant et mis des vrais juges ( non fictifs ) sera crédité de 45 points. Il n'y aura pas de surenchères, pour les épreuves qui sont déjà à 45 ou 50 pts**

**A ce jour Roazon 35 et noyal sur vilaine 35 brech 56, ploermel 56 annoncent ces juges. Mais d'autres sont sur les rangs**

Le CNB encourage d'autres organisateurs à suivre cet exemple .

Ce nouveau barème de points devrait encourager les organisateurs a augmenter leur distances afin d'avoir plus de points à distribuer, donc plus de concurrents au final.

On garde toujours le principe, que seul le classement de l'organisateur fait foi, et c'est celui là que nous prendrons en compte pour l'attribution des points.

C'est aussi la distance de l'organisateur a mis en ligne ou sur son affiche qui fera foi et qui déclenchera le bonus, et non pas les GPS des marcheurs.

Pour toutes les épreuves les points seront distribués comme dans l'exemple qui suit, même principe qu'en 2018 . Exemple : 30pts pour le 1er Homme & Femme puis 29pts, 28pts, etc. jusqu'au 21 ème qui aura 10 points ainsi que du 22 au 30ème qui prendront aussi 10 points.

Afin de rééquilibrer entre un premier à une MNC, mais qu'on ne verra qu'une fois, et un «avant dernier» que l'on verra plusieurs fois dans la saison, ou de ne pas trop pénaliser celui qui aurait raté sa MNC, par erreur de parcours par exemple.

**La remise des prix du CNB 2019 se fera le samedi soir 29 juin**

**2019** après les 29 km de l'ultra marin à Vannes mais celle ci ne sera pas prise en compte pour le CNB 2019, c'est à dire que L'ultra marin, 29 km MNC sera par conséquent la première épreuve du CNB 2020 la dernière épreuve pour le CNB 2018 aura donc lieu le 23 juin 2019, et le classement sera établi à cette date là.

Le total des points le plus important désignera les meilleurs hommes et femmes.

Si une organisation propose 2 marches chrono, par exemple un 12 km chrono et un 24 km chrono, c'est la plus longue distance qui servira de base pour le classement du CNB

Cela évitera les choix de distance en fonction d'une stratégie de points.

## LES BONUS

Les points bonus sont des points qui viennent se rajouter aux points des 12 meilleures épreuves du classement . 12, 11 ou 10 si vous n'avez pas votre quota d'épreuves.

## LES POINTS ORGANISATEURS

Afin de favoriser les marcheurs compétiteurs à organiser des épreuves, ou à aider leur club dans leurs organisations, et pour ne pas défavoriser les marcheurs qui ont choisi cette voie, nous leur attribuerons un bonus de 10 points. Ce bonus ne s'appliquera qu'une seule fois . Ainsi un «blessé» peut organiser pour prendre un peu de points. A eux d'en faire la demande (avant la finale). Ce n'est pas cumulable avec les points de participation à l'épreuve. Sur une même date, on est organisateur ou compétiteur, pas les deux.

## LES POINTS PARTICIPATIONS

Pour favoriser le déplacement des marcheurs dans les 7 départements, et notamment dans le 29 :  
un bonus de 20 points sera attribué à tous les marcheurs classés dans 3 des 4 départements bretons, soit 22, 29, 35, et 56.

Un bonus de 10 points supplémentaires pour le 4 ème département breton

Un bonus de 5 points pour chaque département limitrophe 44 50 53, mais pour bénéficier de ce bonus, il faudra « avoir fait son devoir en Bretagne » avec au moins 3 départements bretons

Ce bonus, à partir de cette année, sera attribué à tous les marcheurs.

Cela permet au plus grand nombre d'améliorer son classement au CNB, en rééquilibrant le nombre d'épreuves, et en motiver certains à faire légèrement plus d'épreuves... et de kilomètres !!!

Pour être sur le podium il faudra avoir été classé dans au moins 3 départements.

Il reste de la responsabilité de chacun de faire plus s'il le désire.

## **PENALITES**

Nous remettons en place le système des « astérisques », qui signalent un marcheur qui n'a pas respecté les règles à la fois de bonne technique de marche, notamment le pas de course à pied, ou de mauvaise conduite envers un organisateur, ou un autre concurrent, que ce soit sur le lieu de compétition, en public, ou sur les réseaux sociaux : les problèmes se règlent en privé.

A la deuxième astérisque, baisse des points globale à hauteur de 50 %

Comme nous avons beaucoup développé le nombre d'épreuves, certaines épreuves qui ne jouent pas le jeu, seront exclues du CNB 2019 - 2020, ou celles qui n'auront pas respecté le cahier des charges, chacun des organisateurs recevra le nouveau règlement, et devra s'y appliquer.

Notamment sur les articles concernant l'équité entre les marcheurs et les coureurs : même tarif d'inscription, même lot, même remise des prix, ( excepté, pour l'instant les classements par catégories ).

### **Les classements 2018 2019**

**1) classement scratch au meilleur des 12 épreuves, bonus compris : c'est le classement CNB**

**2) classement par équipe ( 3 hommes 1 femme) équipe d'un même club ; on additionne les points du scratch CNB des 4 équipiers**

**3) classements par département 3 hommes 1 femme issus du même département, addition des points CNB**

**LES COMPETITIONS VALORISEES : 4 par département, on en rajoutera en temps et en heure pour les départements qui n'ont pas le quota .**

**Dept 22 Matignon, Plumaudan, Langueux, Belle Isle En Terre**

**Dept 29 Plougastell, La Littorale (sur la 16 km uniquement)...**

**Dept 35 Chateaubourg, Argentre Marathon Vert,**

**Dept 56 Landévant, Pontivy, Mangolérien**

**Pour les autres départements, il n'y a pas assez de compétitions encore**